



***FOSTER TPE-PME (FEADER) de la
région Occitane – perspective de
l’Autorité de gestion***

Mme Cindy Schultz et M. Stéphane Molinier

Direction de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt

(autorité de gestion FEADER de la région Occitanie)

Contexte



La Région Occitanie

- Créée le 1er janvier 2016 par l'union de
 - Languedoc-Roussillon + Midi-Pyrénées
- 5.7 million habitants
- PIB: 152 Milliards €
- 8 million de touristes par an
- +50.000 habitants par an dont 22 000 actifs
- Une Région aussi vaste que l'Irlande
- 2 Métropoles
 - Toulouse
 - Montpellier
- Premier employeur: agriculture & agroalimentaire
- Revenu par habitant en dessous de la moyenne nationale, Languedoc-Roussillon région ne transition



Parmis les Régions françaises:

- 5^{ème} en population
- 4^{ème} en termes de Tourisme
- 3^{ème} en nb d'exploitations
- 2nd en surface et en SAU
- 1^{ère} Région : 3,8 % du PIB consacré à la R&D
- 1^{ère} pour la création d'entreprises
- 1^{ère} Région Bio

Contexte – les TPE/PME



Des filières de haute technologie et des filières traditionnelles :

- Aérospatial, numérique, santé
- Agriculture, tourisme, artisanat

Près de 500.000 TPE dont

- Plus de 95% micro-entreprises
- Plus de 20% dans les secteurs agriculture, agroalimentaire et forêt

Des PO FEDER/FSE et PDR FEADER centrés sur :

- Le soutien aux projets innovants
- Le soutien aux TPE

1^{ère} Région en terme de Recherche

- 227 000 étudiants dans 35 établissements d'enseignement sup
- 29 400 chercheurs,
- 15 pôles et clusters
 - dont le pôle Agri-Sud-Ouest Innovation

Mais aussi

- 140 000 agriculteurs
- 123 000 artisans
- 100 00 salariés du secteur touristique

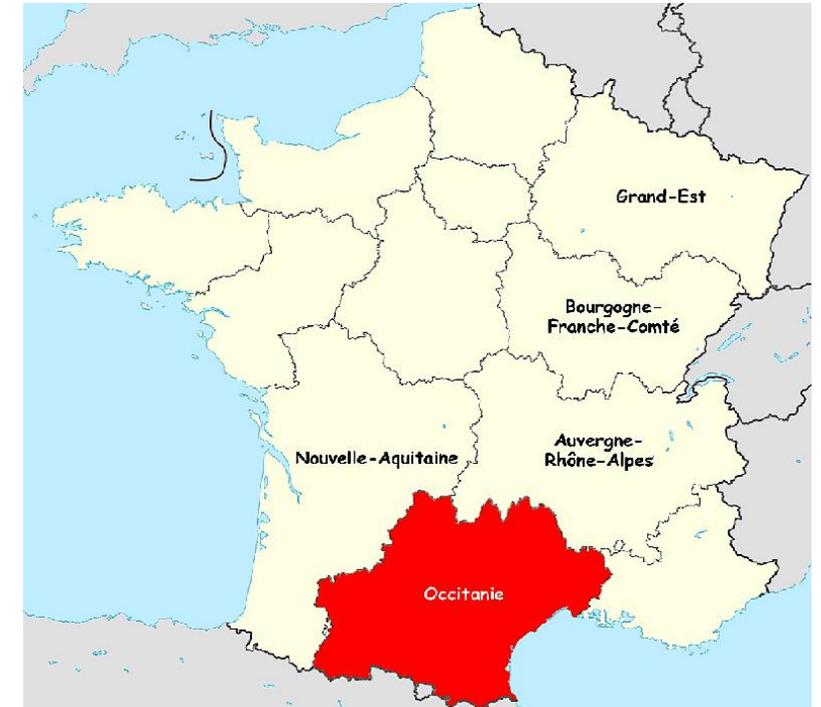
2,8 Milliards € de fonds européens sous gestion

Contexte – les fonds UE



2,8 Milliards € gérés par la Région Occitanie :

- **2 Programmes Opérationnels FEDER/FSE** (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées)
- **2 Programmes de Développement Rural** (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées)
- PDR Midi-Pyrénées : 1 300 M€
- PDR Languedoc-Roussillon : 590 M€
- 1 programme FEAMP
- Des programmes Interreg POCTEFA et Sudoe
- **Plus de 382 Millions dédiés aux TPE**
- **A ce jour 113 M€ consacrés aux Instruments Financiers**

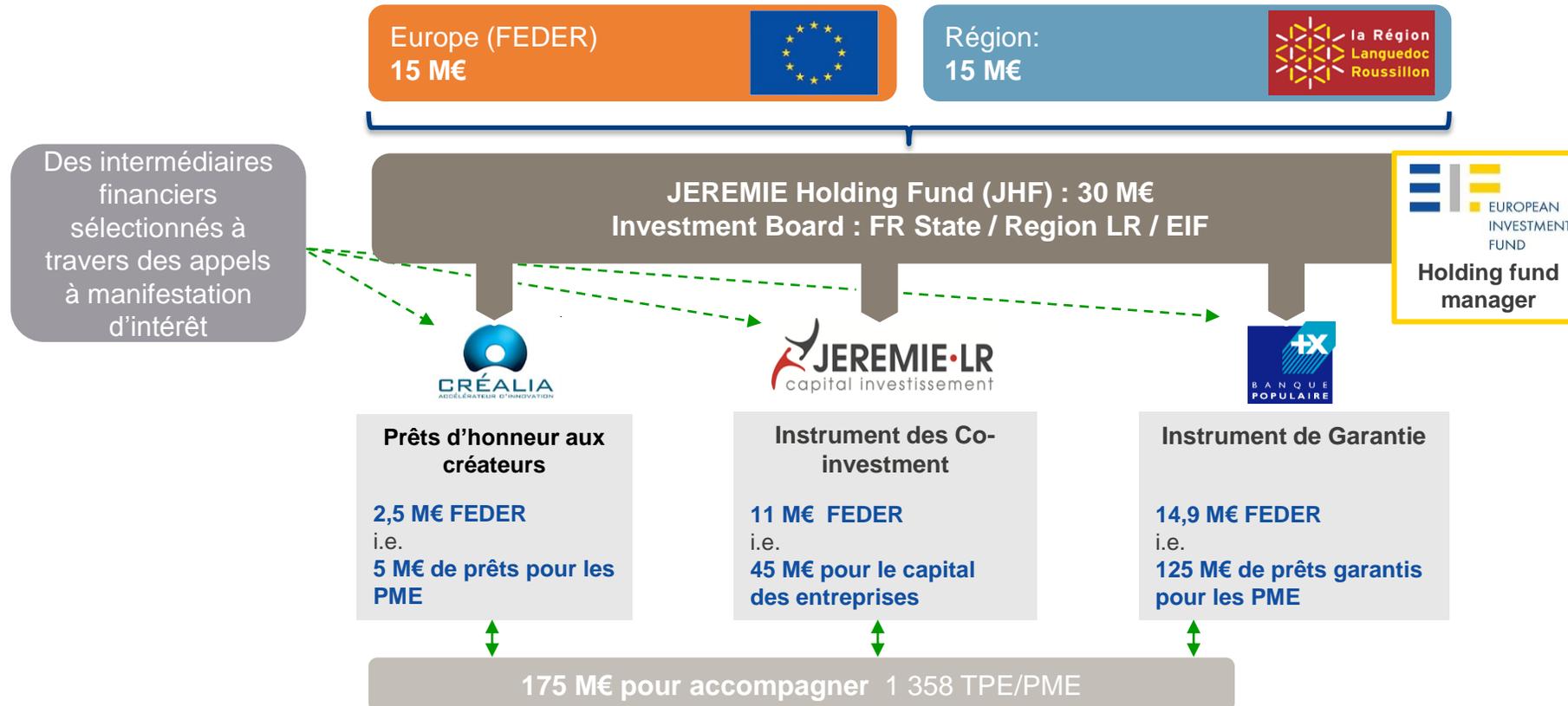


Une longue expérience des Instruments Financiers en Occitanie :

- Interventions en capital :
 - 2 sociétés de capital risque IRDI et SORIDEC créées au début des années 80 et désormais regroupées au sein de la société de gestion “IRDI-SORIDEC Gestion” (210 M€)
- Interventions en garantie : Fonds régional de garantie avec BPI, SIAGI, MPA
- Fonds de prêts d’honneur : paltes-formes d’initiative locale
- Sur la période 2007-2013 : fonds JEREMIE 30M€ (15M€ FEDER+ 15M€ Région) :
 - 1 358 PME financés,
 - 175M€ de prêts/garanties/co-investissement

Expérience JEREMIE 2007-2013

Languedoc-Roussillon (1/2)



Expérience JEREMIE 2007-2013 Languedoc-Roussillon (2/2)



- Un processus qui prend du temps
- Une Procédure de sélection des intermédiaires transparente
- Partage du risque Public-Privé
- Partenariat gagnant-gagnant:
AG: atteinte des objectifs, effet levier, recyclage
Intermédiaire : trésorerie, réduction du risque
PME: accès préférentiel aux prêts

expérience concluante sur 2007-2013



2014-2020 - Une nouvelle étape pour les instruments financiers en Occitanie



Sur la base

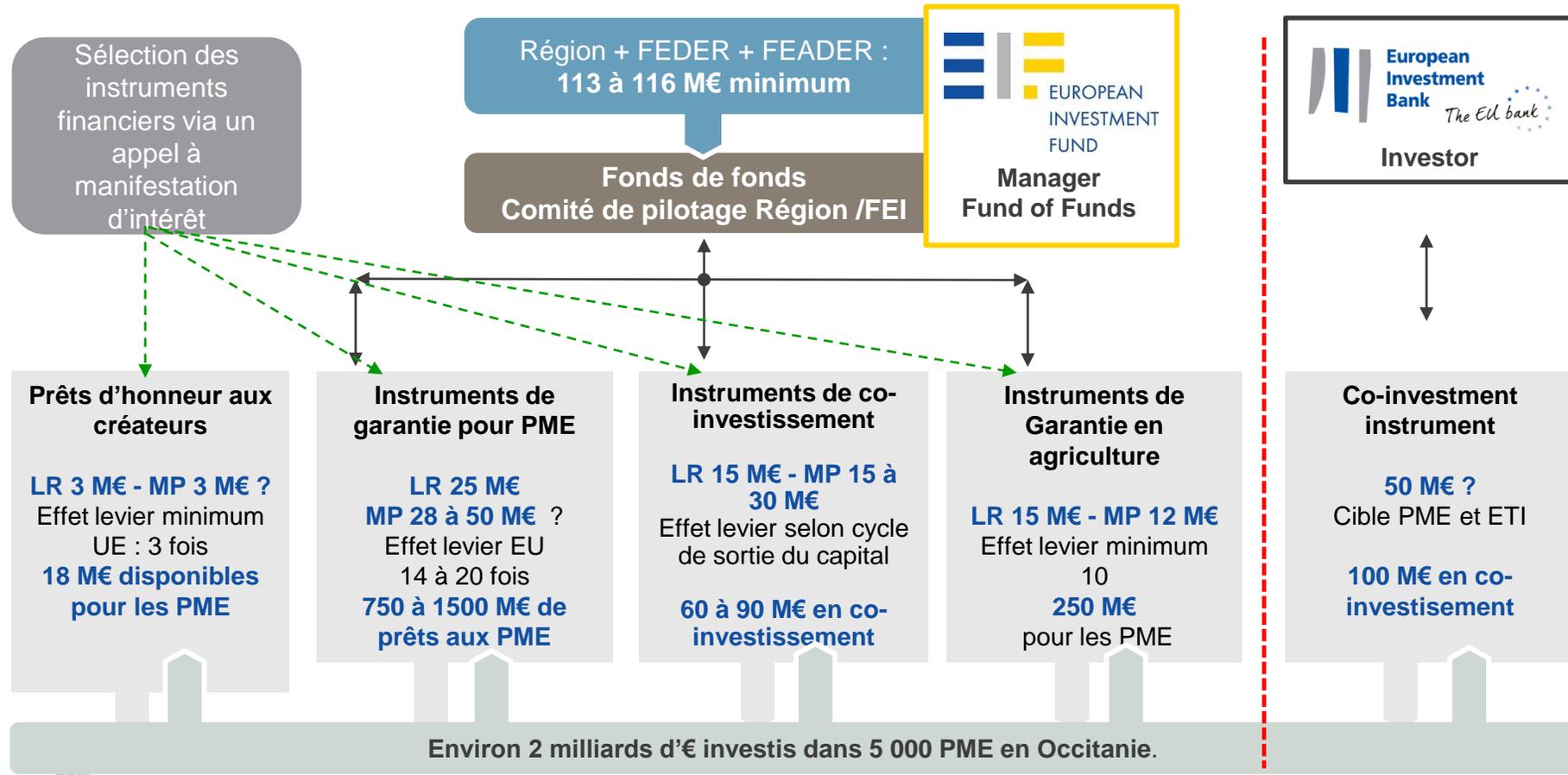
- De l'expérience positive de la période antérieure
- Des évaluations ex-ante LR et MP

La Région a décidé de lancer le projet FOSTER

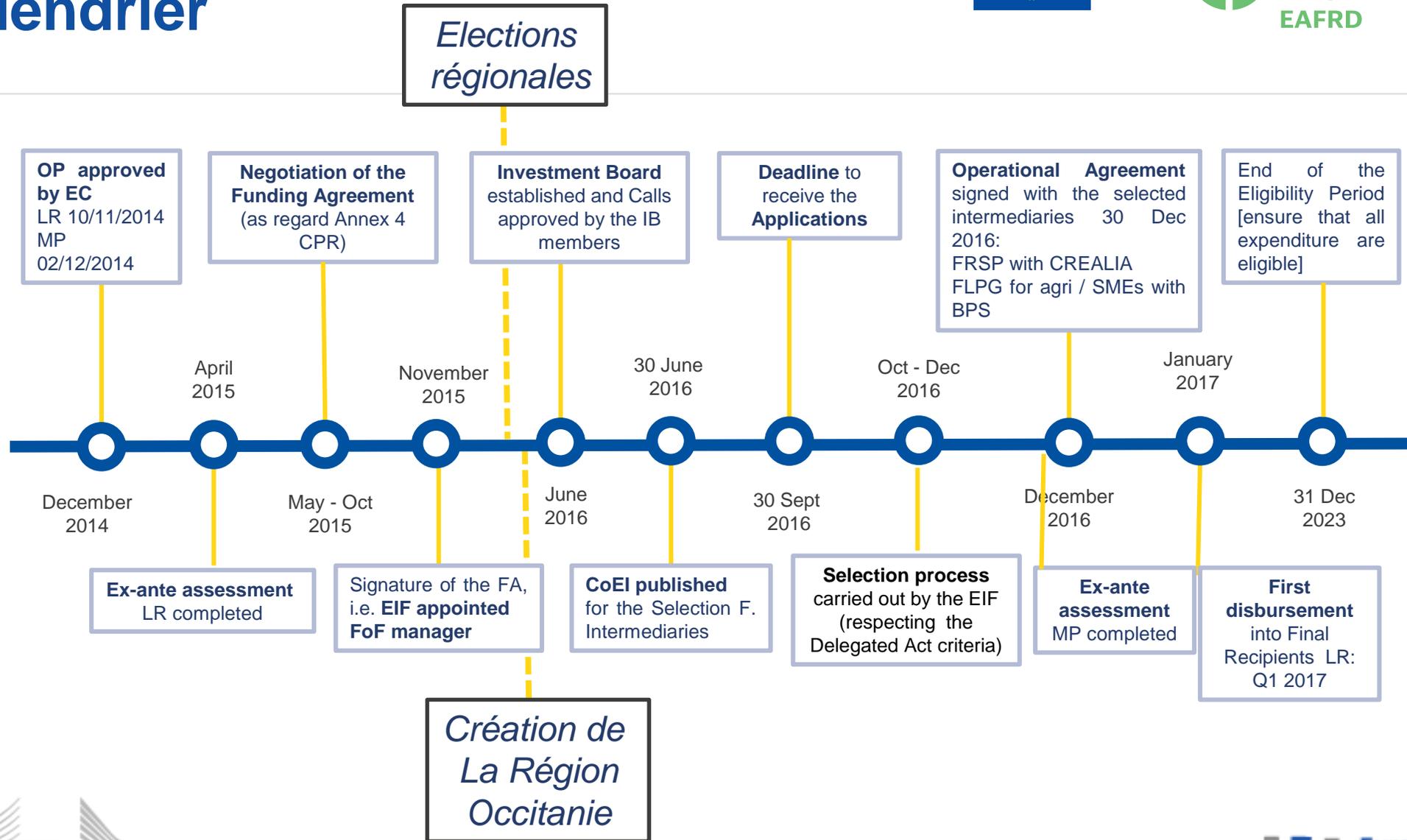
- Minimum 113 M€ pour créer un fonds de fonds
- Cibler les besoins des TPE/PME, y compris dans le secteur agricole et agro-alimentaire
- Retenir le Groupe BEI et le FEI du fait
 - de son expérience en matière d'implantation d'outils financiers (gestion des AMI)
 - de sa connaissance des réglementations européennes,
 - de sa notation AAA



2014-2020 - Une nouvelle étape pour les instruments financiers en Occitanie



Calendrier



Enseignements pour l'autorité de gestion



- des outils pertinents pour accélérer le financement de l'économie régionale
- Un avantage certain pour les PME :
 - taux d'intérêt réduit, garantie personnelle réduite, accroissement de la capacité d'emprunt, ...
- Partage du risque pour les intermédiaires financiers
- Un processus long : 2 ans minimum
- Une coopération étroite à établir entre FEI et l'autorité de gestion : comité de pilotage Région/FEI pour préciser la stratégie d'investissement et assurer le reporting
- Pour aller plus loin :
 - Etude des possibilités d'intervention BEI/Plan Juncker



Conception du volet FEADER de FOSTER TPE-PME



Les instruments financiers appliqués à l'agriculture, aux IAA et à la forêt?



- outils s'inscrivant dans la politique économique de la Région (avance remboursable, investissement matériels et immatériels)
- en réponse aux besoins des TPE-PME face à une carence du marché privé (issus des assises de 2013-2014)
- outil pérennes, car remboursable
- outils à « effet de levier » : grâce à l'intervention publique, le privé investit et multiplie l'impact sur le tissu des TPE-PME
- Volonté dès 2013 de saisir les nouvelles possibilités réglementaires sur les IF dans le champs du FEADER
- Un processus pilote initié dans le PDR LR puis dupliqué dans le PDR MP dès 2016



- **Description du processus appliqué au PDR LR**
 - Projet pilote
 - 1^{er} en Europe
 - Initié dès la rédaction du PDR en 2014

- **Application par la suite au PDR MP, dans un autre contexte**
 - Gain de temps sur le processus
 - Mais difficulté de l'intégrer en cours de programmation



2014-2015

Étude Ex ante:
quoi et pourquoi
faire?

FOSTER TPE-PME volet FEADER PDR LR

Résultat de l'Etude ex ante pour l'agriculture, l'IAA et la forêt

- Mono bancarisation
- Faible culture des instruments financiers
- Peu de capacité de financement, recours aux prêts
- Besoin de financer le fonds de roulement et l'investissement
- Capacité de développement limitée aux fonds propres

Réponse: intégration des instruments financiers aux TO 411, 421, 422, 642 et 86

Objectifs:

pour les exploitations et les entreprises :

- accéder à des financements privés à de meilleures conditions
- taux d'intérêt et cautions personnelles réduits,
- convergence des intérêts, partage du risques entre le privé et le public

Pour l'AG : maximiser et diversifier



2015-2016

Rédaction du PDR
puis de l'accord de
financement:
comment?

FOSTER TPE-PME volet FEADER PDR LR

Mai 2014- Mai 2015: réalisation de l'étude ex ante

Juin 2015: livraison de l'étude ex ante

Août 2015: approbation du PDR, dont section 8.1 sur IF et TO adaptés

20 novembre 2015: Accord de financement Région – FEI

14 avril 2016: vote de la stratégie d'investissement et termes de l'instrument

- garantie des premières pertes des prêts sur investissements matériels et immatériels et besoin en fonds de roulement (hors 642)
- contribution initiale de 15 M € : 9,5 M € de FEADER / 5,5 M€ Région
- effet levier minimal de 4/5 => 60/75 M € de prêts

Novembre 2016 – avril 2016: négociation avec l'ASP et le Ministère sur
la convention de gestion tripartite
les règles de gestion applicables
l'instrumentation OSIRIS



2015-2016

Rédaction du PDR
puis de l'accord de
financement:
comment?

FOSTER TPE-PME volet FEADER PDR LR

Juin 2016: lancement de l'appel à manifestation d'intérêt

- Candidatures des intermédiaires financiers
- Consultation sur les critères de sélection des intermédiaires

Automne 2016: sélection de l'opérateur financier (BPS)

Janvier 2017: signature de l'accord opérationnel entre FEI et BPS

Février 2017: lancement effectif de l'instrument sur le marché

Attribution des premières garanties

Plus de 2,5 ans de travail



2015-2016

Rédaction du PDR
puis de l'accord de
financement:
comment?

FOSTER TPE-PME volet FEADER PDR LR

Effets attendus

- **Montant:** EUR 15m pour 50 à 70M€ de prêts
- **Garantie gratuite**
- **Montant des prêts par PME** (fourchette 25 k€/900 k€)
- **Prêts nouveaux** (pas de restructuration de dette)
- **Durée maximale du prêt:** 10 ans
- **Profil de risque** (40% sur cotations les plus risquées, concentration maximale de 40% sur les prêts de plus de 600 k€; 25% maximum sur les bénéficiaires ayant moins de 5 ans d'existence)

- **Ligne de partage FEDER / FEADER** (IAA/Forêt)

- **Taux maximum d'Aide Publique (TMAP) 40%**

- **500 à 800 bénéficiaires finaux**



2015-2016

Rédaction du PDR
puis de l'accord de
financement:
comment?

Les caractéristiques de l'IF propres au FEADER

BFR

- Cas particulier pour le FEADER
- lié à 1 investissement physique (art 45 1305/2013)
- 30% de la dépense éligible
- Pour le secteur forestier : soumis aux Aides d'Etat
- Possible pour les activités agricoles et foresterie (art 45 1305/2013)
- Exemple pour plantations de vergers: BFR jusqu'à l'entrée en production possible

Foncier

- Possible dans la limite de 10% de la dépense éligible



2015-2016

Rédaction du PDR
puis de l'accord de
financement:
comment?

L'accord de financement entre l'AG et le FEI

Contenu

- Désignation du FEI comme gestionnaire de l'instrument de garantie
- Création du fond de fonds
- Frais de gestion
- Stratégie de sortie

Constitue l'engagement juridique du FEADER et des crédits Région

Contient tous les éléments permettant au FEI de lancer l'AMI

2015-2016

Rédaction du PDR
puis de l'accord de
financement:
comment?

Les questions à se poser

Sur la construction de l'IF

- Quelle répartition entre subvention et garantie? Choix du TMAP
- Cumul possible, mais est-il souhaitable?
- Cumul avec OCM ou autres financements



Sur la gestion croisée avec les autres guichets

- Reporting
- Déclaration trimestrielle

Sur le paiement via l'ASP



2015-2016

Rédaction du PDR
puis de l'accord de
financement:
comment?

Les faits marquants

Sensibilisation dès 2014 des **acteurs économiques**, formation

Travail approfondi avec le **FEI** sur les termes de l'instrument:

- précision importante des termes liée à l'existence d'une partie éligible en subvention
- Facilité de gestion

Travail approfondi avec **l'ASP** sur l'instrumentation:

- Nouveaux circuits de gestion
- Nouvelle instrumentation

Travail spécifique avec le **Ministère de l'Agriculture** et du Budget sur le pré-financement

Une expérience acquise facilitant la duplication



2018....
Et ensuite?

La suite

- **L'extension au PDR MP:**
 - Programmation engagée
 - TO non conçus initialement pour combiner subvention et IF
 - Gestion du TMAP
 - Lancement de l'ex ante en 2016, accord de financement voté le 19 mai et lancement de l'AMI en juin 2017 pour un lancement de l'IF en janvier 2018

Soit 1,5 an de délai

- **Et après?**
 - Simplification dans le cadre de l'omnibus
 - Les points de blocages à lever
 - La création de nouveaux outils (fonds foncier, Juncker)



- **Stéphane MOLINIER**
 - Directeur Général Délégué Economie, Innovation, Agriculture
Stephane.molinier@laregion.fr
- **Cindy SCHULTZ**
 - Directrice Adjointe Agriculture, Agroalimentaire, Forêt
Cindy.schultz@laregion.fr



financial instruments revolving capacity building
 added value **ERDF** funding agreement **ESF** EU guidance
 governance
 technical support seminars leverage financial intermediaries microfinance
 co-financing **ESIF** case studies
 investments **fi-compass** final recipients
 business plan **Thank you** thematic objectives
 advisory services guarantees banks loans **EaSI** equity
 private investors life cycle combination of support
EAFRD conferences factsheets
 fund of funds **EMFF** investment strategy **CF**
 managing authorities manuals

